



Commune de
Lully Fribourg



ACCUEIL EXTRASCOLAIRE *LA FOURMILIÈRE*
CONCEPT SOCIO-EDUCATIF



Version juillet 2019

Table de matières

1. La structure	2
2. L'Équipe éducative	2
2.1. Composition de l'équipe	2
2.2. Organisation de l'équipe	2
2.3. Le rôle du responsable	3
3. Orientation socio-éducative de l'AES« La Fourmilière »	3
3.1. Le fil rouge	3
3.2. Le rôle de l'équipe pédagogique	3
3.3. Composition et fonctionnement du groupe d'enfants	4
3.4. Aménagement de l'espace et du cadre de vie de l'enfant	4
3.5. Le repos	4
3.6. Le jeu et les activités	4
3.7. L'organisation de la vie en collectivité	5
3.8. Les devoirs	5
3.9. L'alimentation, les repas	6
3.10. L'accueil et la place des parents	7
3.11. La confidentialité et le devoir de réserve	8
3.12. L'intégration de l'enfant	8
3.13. La santé et les mesures d'hygiène	8
3.14. Les règles	9
3.15. Les relations avec le réseau des services extérieurs (pour qui ? pourquoi ?)	10
4. Réflexions	11
4.1. La place des émotions à l'accueil	11
4.2. Besoins spécifiques des plus « petits » (4 à 6 ans)	11
4.3. L'accueil d'enfants en situation de handicap	12
4.4. La maltraitance, les abus sexuels	12
4.5. Le métissage démographique	12
4.6. L'ouverture au quartier, à l'environnement, au monde extérieur	13
4.7. La violence et le racket	13
4.8. Les troubles du comportement	13
4.9. Autres	13

1. La structure

« *La Fourmilière* » est un accueil extrascolaire (AES) dont peuvent bénéficier les enfants du cercle scolaire des communes de Lully et de Châtillon.

Une convention intercommunale a été établie entre les deux communes; elle définit la commune de Lully comme commune-siège. Celle-ci assume la gestion financière de l'AES.

Une commission AES administre et organise la gestion de la structure selon les règlements communaux. Cette commission est composée de 3 membres : un conseiller communal de Lully, qui préside la commission, un conseiller communal de Châtillon et le responsable pédagogique.

L'AES est destiné aux enfants scolarisés entre la 1H et la 8H, soit de 4 à 13 ans. Sa capacité d'accueil est de 24 enfants lors du repas de midi et 18 enfants le reste de la journée.

« *La Fourmilière* » offre une prise en charge des enfants en dehors des heures d'école, selon les besoins et les demandes des parents. L'accueil extrascolaire est un espace de vie où les enfants, dans le respect du rythme individuel de chacun, participent à la vie en communauté et aux différentes activités proposées par l'équipe éducative (activités ludiques, artistiques, culinaires et sportives), tout en profitant des moments de délasserment.

Le but principal de l'accueil est de favoriser l'autonomie et le bien-être des enfants et encourager leur développement. Alors que l'équipe éducative de la structure encadre les enfants dans un cadre convivial et chaleureux, les parents peuvent ainsi concilier vie familiale et vie professionnelle.

Les inscriptions se font par modules :

- M1 – avant l'école : de 7h à 8h
- M2 – pour les enfants qui ont l'alternance à l'école : de 8h00 à 11h30
- M3 – la pause du midi : de 11h30 à 13h30
- M4 – pour les enfants qui ont l'alternance à l'école : de 13h30 à 15h30
- M5 – après l'école : de 15h30 à 18h15

2. L'Équipe éducative

2.1. Composition de l'équipe

L'équipe de l'AES est composée de :

- le responsable de l'AES
- des personnes formées dans le domaine social (éducateurs, assistants-socio-éducatifs ASE, intervenants en AES)
- des personnes auxiliaires (qui ne sont pas autorisés à encadrer seuls les enfants).

2.2. Organisation de l'équipe

L'équipe éducative se réunit régulièrement lors des colloques afin de discuter de l'organisation quotidienne, ainsi que de la prise en charge des enfants. Ces colloques ont pour but le développement et la mise en place de différents projets, la transmission d'informations ainsi que la collaboration de l'équipe.

Chaque année, l'équipe choisit un thème qui servira de fil conducteur aux différentes activités proposées au fil des saisons.

Pour chaque collaborateur, le responsable propose des entretiens d'évaluation à la fin du temps d'essai, ainsi qu'à la fin de chaque année scolaire. Des objectifs personnels sont définis par le collaborateur et par le responsable et cela en accord avec la Commission AES.

La Commission AES favorise la formation continue de l'équipe au travers des cours, des formations et des supervisions. Actuellement, elle a décidé de ne pas former des jeunes stagiaires.

2.3. Le rôle du responsable

Le responsable fait le lien entre l'équipe éducative, les parents et la Commission AES.

Pour garantir un bon fonctionnement de l'accueil, le responsable est chargé d'accomplir régulièrement un certain nombre de tâches administratives (se référer au document interne « *Cahier des charges du responsable* »).

Son rôle est d'assurer un climat de travail chaleureux et favorable, et veille à ce que le concept socio-éducatif soit respecté et appliqué par l'équipe éducative.

Lorsque le responsable travaille sur le terrain avec les enfants, il a les mêmes responsabilités et les mêmes tâches que celles exigées du personnel qualifié (se référer au document interne « *Cahier des charges de l'éducateur* »).

3. Orientation socio-éducative de l'AES« La Fourmière »

3.1. Le fil rouge

L'accueil extrascolaire est un lieu de vie sociale. Il veille à la sécurité physique-morale-émotionnelle des enfants et favorise leur épanouissement en encourageant et en soutenant leur autonomie et leur estime de soi.

L'équipe éducative s'appuie sur le concept socio-éducatif dans la prise en charge des enfants. Il est un fil conducteur qui permet à l'équipe de poser des repères et de mettre des mots sur sa pratique professionnelle.

Il a pour but d'aider à élaborer des règles de vie et un cadre afin que chaque enfant puisse trouver sa place et développer ses propres ressources dans un environnement sécurisant.

Il est amené à être revisité et questionné afin d'être remis à jour chaque fois que l'équipe en ressent le besoin.

3.2. Le rôle de l'équipe éducative

Le rôle de l'équipe éducative est de :

- Veiller à appliquer le concept socio-éducatif.
- Assurer l'accueil quotidien des enfants en accord avec le concept socio-éducatif et en répondant aux besoins fondamentaux.
- Apprendre à connaître chaque enfant et ainsi répondre au mieux à ses besoins de reconnaissance, de sécurité, de bien-être physique et moral, d'écoute et de partage.
- Sensibiliser l'enfant à son appartenance au groupe et l'aider à trouver sa place, si besoin.
- Appliquer les règles de vie en posant un cadre et des limites claires tout en créant un climat de confiance.
- Favoriser un climat de travail et de jeu agréables dans le respect de chacun en prenant compte les différents besoins selon l'âge et le rythme des enfants.
- Créer les conditions d'accueil qui permettent à l'enfant d'explorer, de faire des expériences, de se sentir compétent, de s'exprimer, de créer des liens avec ses pairs, de prendre des initiatives et de développer ses propres intérêts.
- Favoriser et développer l'autonomie et l'entraide entre les enfants.
- Favoriser les règles de savoir-vivre et le respect des locaux et du matériel mis à disposition.
- Proposer des activités ludiques et créatives.
- Etablir une relation de confiance en étant à l'écoute des parents. L'équipe éducative travaille et collabore avec les parents ; elle leur transmet les informations ou observations faites dans la journée.

3.3. Composition et fonctionnement du groupe d'enfants

La structure peut accueillir :

Unité d'accueil	Nombre d'enfants autorisés
le matin + l'alternance du matin	18 enfants
le midi	24 enfants
L'alternance de l'après-midi + après l'école	18 enfants

Un dossier sur le déroulement de la journée (se référer au document interne « *Déroulement d'une journée type* ») est distribué à chaque collaborateur en complément du cahier des charges. Il définit le déroulement des différents modules de la journée et aide l'équipe et les remplaçants de l'AES à s'organiser dans la réalisation des diverses tâches.

3.4. Aménagement de l'espace et du cadre de vie de l'enfant

Il est essentiel que l'enfant se sente bien à l'AES « *La Fourmilière* ».

Plusieurs espaces de vie ont été aménagés, ils répondent au besoin de jouer, de se reposer, de bouger, d'explorer et de faire des expériences à travers des activités créatives et ludiques.

Les enfants sont libres de jouer dans les différents « coins de jeux », de se reposer dans les « coins de lecture » ou de prendre place à l'une des tables afin de faire des activités créatives, des jeux de société ou les devoirs. Il est important de respecter leurs besoins selon leur âge.

Le jeu a des multiples vertus: il permet à l'enfant de meubler le temps à l'accueil de manière agréable, il développe l'intelligence, l'imagination et la créativité, il favorise la communication et la capacité à réfléchir... l'enfant apprend à respecter les règles communes et établit des relations sociales avec le groupe.

Un « coin jeux et lecture » a également été aménagé dans la mezzanine. Il permet de séparer le groupe et de proposer des activités qui demandent plus d'espace pour jouer.

3.5. Le repos

Le repos, c'est le fait de cesser une activité ou une occupation en adoptant une position ou en prenant une autre activité propre à délasser.

Les enfants ont besoin d'un moment calme, il faut ouvrir des espaces où ils peuvent se reposer comme les « coins lecture ». Ces moments de repos aident à recharger les batteries et permettent à l'enfant de retrouver sa capacité d'écoute et d'attention.

L'équipe propose dans la journée, souvent après le repas du midi et après le goûter, des activités plus calmes : les enfants peuvent se coucher ou s'installer sur les matelas des « coins lectures », dans la salle ou à la mezzanine ou s'asseoir sur les canapés avec un livre. Ils peuvent aussi écouter de la musique ou un conte avec un CD à la radio. Certains enfants demandent à avancer les devoirs ou à dessiner. Il est important d'être attentif et à l'écoute de besoins des enfants et de proposer des activités en conséquence.

3.6. Le jeu et les activités

L'équipe éducative laisse une grande place au jeu libre et aux moments de « repos – lecture ». Les jeux libres vont permettre à l'enfant d'apprendre l'autonomie et d'acquiescer confiance en lui en prenant ses propres décisions. Il fait le choix de son jeu, il lui donne le sens qu'il souhaite et il laisse libre cours à son imagination. L'enfant développe ainsi sa créativité.

Au-delà de l'autonomie et de la notion de confiance que cela lui apporte, ces moments lui permettent de stimuler ses capacités, de socialiser et d'interagir avec les autres enfants et avec les adultes.

Il est important, après une journée d'école, de laisser la place aux rêves et à la liberté de jouer. Les enfants ont un grand choix de jeux de construction, de jeux symboliques, de jeux de société, de puzzles, de livres, ... adaptés à toutes les tranches d'âge et ils ont la possibilité d'occuper la mezzanine selon leur besoin de repos ou au contraire de bouger.

Les enfants sont libres de choisir de faire une activité dirigée. Ils ont à leur disposition du matériel créatif pouvant leur servir à expérimenter, à créer et à s'exprimer selon leurs envies et leur besoin d'exploration. Les éducateurs sont à l'écoute de l'enfant et ils sont toujours présents pour proposer des activités ludiques et/ou pour accompagner l'enfant.

L'extérieur: les enfants ont la possibilité d'utiliser la place de jeux, le terrain de sport de l'école primaire et des jeux pour l'extérieur. En restant un moment à l'extérieur pour jouer, l'enfant se détend. Il en profite pour raconter sa journée aux autres enfants et aux adultes, il a l'occasion de bouger, de jouer et de se défouler. L'équipe favorise ces moments de liberté et encourage le plus souvent possible les activités en plein air.

En fin de journée, un panneau d'information est affiché à la porte de l'AES avertissant les parents de chercher leur enfant directement à la place de jeux de l'école.

Des sorties peuvent être prévues lors du module 2 (en matinée) ou lors du module 4 (l'après-midi) pour les enfants qui ont l'alternance à l'école.

3.7. L'organisation de la vie en collectivité

L'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. En tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération. « *La Fourmilière* » adhère à la pédagogie Montessori qui s'appuie sur le besoin de trouver un juste équilibre entre structure et liberté.

L'équipe essaie de donner un cadre et des règles qui permettent de maintenir une bonne qualité d'accueil et permettent à l'enfant de devenir responsable et d'apprendre à respecter les valeurs sociales tels que le respect de l'autre et de soi-même, la coopération, le partage, l'empathie, l'échange et l'entraide.

C'est dans un climat de bienveillance, d'écoute et de sécurité physique-morale-émotionnelle que l'enfant peut se sentir reconnu, qu'il peut s'épanouir et construire une bonne image de lui-même et des autres.

La « Charte de vie » de l'AES « La Fourmilière » :

- Je parle doucement et j'écoute quand l'autre me parle.
- Je respecte le moment des devoirs et je joue en silence.
- Je joue avec les autres, sans me bagarrer.
- Je respecte l'autre ... je traite l'autre comme j'aime être traité.
- Je prends soin du matériel.
- Je range les jeux et le matériel quand j'ai fini.
- J'aide les plus jeunes que moi.
- J'appelle l'éducatrice quand j'ai besoin d'aide.
- Ensemble on trouve une solution à tout problème.

La « Charte de vie » nous permet d'avoir une discussion avec les enfants en cas de conflit. Ensemble on peut discuter et intégrer l'enfant dans la recherche d'une solution ou d'une prise de conscience. Il est important que l'enfant se rende compte de ses responsabilités et du respect des règles et des autres, c'est ainsi qu'il intègre nos valeurs sociales.

3.8. Les devoirs

Les journées à l'école sont longues. Lorsque les enfants arrivent à l'AES, ils ont besoin de bouger et de s'amuser. Ils peuvent jouer librement, à l'intérieur ou à l'extérieur, jusqu'au moment du goûter. Après le goûter, entre 16h20 et 17h10, les enfants s'installent à table pour les devoirs.

En aucun cas l'équipe ne force un enfant à finir ses devoirs. Si nécessaire, elle le motive et l'accompagne de façon bienveillante, mais elle veille à ne pas dépasser 50 minutes.

L'AES garantit un cadre propice aux devoirs afin que l'enfant puisse se concentrer et travailler de façon autonome. Les éducateurs peuvent aider l'enfant s'il rencontre des difficultés mais ils ne corrigent pas les devoirs. Les parents sont priés de les contrôler lorsque l'enfant rentre à la maison.

3.9. L'alimentation, les repas

Les repas sont livrés chauds par le traiteur. Celui-ci s'engage à livrer des repas équilibrés et diversifiés en respectant les mesures d'autocontrôle d'hygiène (se référer au document interne « *Dossier d'autocontrôle d'hygiène* »).

Le traiteur est averti en cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire ; il est responsable de livrer des repas adaptés (se référer au document interne « *Allergies, intolérances et régimes spéciaux* »).

Le repas du midi: les plats sont proposés aux enfants selon le système de buffet self-service. Avec ce système, les enfants se servent eux-mêmes, ils apprennent à devenir autonomes et à « gérer » leurs besoins alimentaires. Ils ont à disposition une grande et une petite cuillère pour chaque plat. Ainsi, ils se sentent respectés, plus libres et curieux de goûter certains aliments. Un éducateur reste à côté du buffet afin de les accompagner, si besoin. La règle est qu'ils se servent la première fois d'un peu de tout et qu'ils goûtent ce qu'ils ont dans l'assiette. Ils peuvent de cette façon se resservir une deuxième fois des aliments qu'ils apprécient.

Organisation du repas : Tous les enfants se lavent les mains avant de descendre à la salle à manger.

La dynamique de groupe lors des repas n'est jamais la même d'un jour à l'autre. L'équipe éducative doit prendre en compte la différence d'âge et des besoins des enfants, ainsi que du nombre d'enfants accueillis lors du repas.

Le repas est un moment convivial, d'échange et de partage. Le rôle de l'éducateur est d'accompagner les enfants, de les aider à développer des compétences sociales, de les rendre autonomes et de les responsabiliser en proposant, par exemple, une participation active lors des tâches diverses et dans le respect des règles de vie telles que : parler doucement, écouter lorsque l'autre parle, aider les plus jeunes, attendre que tout le monde soit servi avant de se resservir, etc.

L'éducateur donne des consignes claires et il attribue à l'avance certaines tâches aux enfants : qui veut servir le dessert, le pain, qui veut aider à débarrasser le buffet, etc. Il appelle une table après l'autre pour le service.

A la salle à manger, les tables sont prévues pour 4 personnes et selon le besoin et la dynamique du groupe, l'équipe éducative peut les assembler et les disposer différemment d'un jour à l'autre.

Les enfants n'ont pas une place définie à l'avance, chacun peut choisir sa place : la règle – il se responsabilise de se tenir bien à table et de respecter les autres. Quand la règle n'est pas respectée, l'éducateur discute avec l'enfant et ensemble ils trouvent une solution afin que le repas se passe bien.

Les adultes mangent avec les enfants. Il y a toujours un adulte qui reste à la table avec les plus jeunes enfants, le deuxième s'assoit en fonction de la dynamique du groupe et des besoins.

A la fin des repas, un éducateur peut prendre un groupe d'enfants pour aller brosser les dents pendant que l'autre reste avec ceux qui n'ont pas encore fini. Encore une fois, cela va dépendre de la dynamique du groupe ; en étant toujours 2 encadrants sur le terrain, il est facile de s'organiser en fonction des besoins du moment.

Les règles pendant le repas:

- Je m'assois correctement.
- Je parle doucement avec ceux de ma table.
- J'attends les consignes de l'éducateur.
- Je me sers d'un peu de tout.
- Je goûte à chaque aliment afin de vérifier si je l'aime bien.
- Je peux me resservir de ce que j'aime.
- J'aide les autres et les éducateurs.
- Je débarrasse ma place.
- Je monte à l'étage en marchant.

Fin du repas: les enfants sont très autonomes. L'éducateur les appelle par table, ils débarrassent leur assiette et rangent leur place. Ils montent se laver les mains et se brosser les dents. Ensuite, ils sont libres de jouer un moment, à l'intérieur et/ou à l'extérieur, jusqu'à ce que l'éducateur les appelle pour aller prendre le bus ou se rendre à pied à l'école.

Dix minutes avant chaque départ, il est important d'avertir les enfants. Ainsi, ils peuvent terminer ce qu'ils sont en train de faire. Cela évite les frustrations; l'enfant se sent respecté et il a le temps de ranger avant de retourner à l'école.

Goûter : lors du goûter, l'éducateur commence toujours par proposer des fruits de saison. La règle est que l'enfant en goûte au moins un. L'équipe éducative veille à organiser des goûters variés et équilibrés durant la semaine de façon à ce que les enfants goûtent différentes variétés d'aliments.

C'est aussi l'occasion pour l'équipe de proposer des « activités cuisine ». Les enfants sont libres de préparer le goûter avec l'éducateur et de l'aider à mettre la table.

3.10. L'accueil et la place des parents

Le partenariat avec les parents commence dès l'inscription de l'enfant. Il est important que l'accueil soit un lieu neutre et de confiance. La structure encourage les parents à venir visiter l'accueil avant d'y placer leur-s enfant-s lors des créneaux convenus avec le responsable.

Les parents transmettent à l'équipe les informations importantes quand ils amènent ou viennent chercher les enfants à l'accueil. Les éducateurs peuvent faire un compte-rendu de la journée. L'équipe n'a pas ou peu de contact avec les parents des enfants qui ne viennent que pour la tranche horaire de midi, mais elle reste à disposition et elle est à l'écoute, si besoin. En cas de souci, les parents peuvent en tout temps contacter le responsable de l'AES et demander un entretien avec les éducateurs.

Les parents sont des partenaires incontournables, ils sont des interlocuteurs à part entière. C'est en créant une relation de confiance et en échangeant toutes les informations nécessaires qu'un dialogue se construit en vue d'une action conjointe autour de l'enfant.

La co-éducation permet une meilleure écoute et la coopération entre les parents et l'équipe éducative. Cette collaboration est importante pour l'enfant, elle reconnaît la place du parent et assure une cohérence éducative entre l'accueil et la maison.

Chaque famille présente ses propres modes de fonctionnement et d'interactions. Identifier et reconnaître ceux-ci permet à l'équipe de mieux comprendre les comportements de l'enfant et d'y répondre plus adéquatement. Les échanges entre les 2 parties aident à identifier et reconnaître les besoins de l'enfant et à trouver des solutions ensemble, si nécessaire.

Ce partenariat avec les parents permet à l'équipe de développer la qualité de la prise en charge, de faire des observations sur les enfants et de mettre des stratégies éducatives en place, si besoin. Les informations personnelles sont traitées avec confidentialité et discrétion.

Il est important de prendre le temps de discuter et d'échanger nos observations sur certaines problématiques. Cela ne doit pas se faire sur le pas de la porte ni au vestiaire, mais lors d'un entretien avec l'éducateur ou le responsable. Les parents sont ainsi assurés d'avoir accès à un espace-temps d'écoute et de confidentialité.

L'équipe éducative est disposée à travailler en partenariat avec des tiers tels que : école, logopédiste, psychologue scolaire, éducateurs, etc. si besoin.

3.11. La confidentialité et le devoir de réserve

Nous sommes tenus au devoir de réserve et avons une obligation de confidentialité. Toutes remarques et commentaires concernant la prise en charge des enfants ne doivent en aucun cas être discutés en leur présence. Les informations confidentielles (santé, situation familiale, etc.) que nous avons sur des familles et des enfants ne sont en aucun cas communiquées à des personnes extérieures à l'équipe de l'AES et en présence des autres parents. Les informations confidentielles doivent être discutées dans le cadre d'entretiens et dans un lieu prévu à cet effet.

3.12. L'intégration de l'enfant

Le principal objectif de la structure est de veiller à ce que l'enfant se sente en confiance, qu'il ait du plaisir à venir à l'accueil et qu'il se sente respecté et qu'il y trouve sa place. Les éducateurs sont particulièrement attentifs lors de la première visite de l'enfant à l'AES, en faisant tout leur possible pour le mettre à l'aise, pour qu'il se familiarise avec les lieux et qu'il ait des contacts chaleureux avec ses pairs.

3.13. La santé et les mesures d'hygiène

Pour une bonne hygiène de vie au sein de l'accueil, nous rappelons aux enfants de se laver les mains (avant et après les repas, ainsi qu'après leur passage aux toilettes) et de se brosser les dents après chaque repas.

En cas de maladie : quand l'éducateur observe que l'enfant ne se sent pas bien, qu'il a plus de 38.5° de température et/ou qu'il est contagieux, il appelle immédiatement les parents qui sont priés de trouver une solution pour venir chercher leur enfant au plus vite. Si les parents ne sont pas atteignables, il joint la personne à contacter en cas de besoin, personne inscrite sur le dossier d'inscription de l'enfant.

Les parents reçoivent en début d'année scolaire une feuille d'autorisation de prise de médicament à compléter si l'enfant doit prendre des médicaments à l'accueil ; sans cela, les éducateurs ne sont pas autorisés à administrer un traitement médical (se référer au document interne « *Autorisation de prise de médicaments (courte durée)* »).

En cas de nécessité, l'AES assure la continuité d'un traitement prescrit par un médecin (se référer au document interne « *Autorisation de prise de médicaments (longue durée)* »).

En cas d'absence ou de maladie, les parents sont priés de contacter par téléphone, par message ou WhatsApp l'équipe éducative.

Une liste avec toutes les informations importantes concernant les allergies et les problèmes de santé des enfants est affichée sur le mur de la salle de l'AES ; une copie est classée dans le classeur de présences journalières (se référer au document interne « *Liste d'allergies – récapitulatif interne à AES* »).

La prophylaxie dentaire : l'accueil commande des brosses à dents adaptées aux différents âges ainsi que le dentifrice chez une hygiéniste dentaire. Celles-ci sont changées régulièrement selon les besoins.

Les enfants de 5H à 8H sont plus autonomes et ils se brossent les dents dans les toilettes, pendant que les enfants de 1H à 4H restent dans la salle afin qu'un adulte puisse « les accompagner » et les aider, si besoin.

Règles pour le brossage des dents

- J'attends « le feu vert » de l'éducateur.
- Le brossage des dents se fait chacun son tour.
- La porte des toilettes reste ouverte.
- Je rince mon verre et ma brosse à dents.
- Les papiers vont dans la poubelle.
- Je veille à laisser les lieux propres.

Les mesures d'hygiène : l'accueil est soumis aux exigences du droit alimentaire.

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) a établi le document qui décrit les exigences minimales applicables en la matière pour ce type d'activités; il est constitué d'une analyse des dangers, de directives de travail et de fiches de contrôle. Ces éléments doivent être adaptés aux activités spécifiques de l'établissement et être complétés en conséquence.

Le classeur des mesures d'hygiène reste en tout temps dans l'établissement (se référer au document interne « *Dossier d'autocontrôle d'hygiène* »). Celui-ci est établi selon les Bases légales suivantes: ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (http://www.admin.ch/ch/f/rs/817_02/index.html) et ordonnance sur l'hygiène en structure d'accueil (http://www.admin.ch/ch/f/rs/817_024_1/index.html).

3.14. Les règles

L'équipe éducative veille à assurer la sécurité physique-morale-émotionnelle de l'enfant dans un climat de confiance afin qu'il puisse s'épanouir et construire une bonne image de lui-même et des autres.

Il est important de donner un cadre sécurisant avec des règles, mais aussi de responsabiliser l'enfant en expliquant pourquoi elles sont importantes et de discuter avec lui des conséquences lorsque celles-ci ne sont pas respectées. Pour cela l'équipe éducative a suivi des ateliers et utilise l'approche de la Discipline Positive avec les enfants.

Le but de la Discipline Positive est d'obtenir des résultats positifs à long terme et de développer sans attendre autonomie et coopération avec les enfants. Elle est fondée sur le respect mutuel et s'appuie sur le principe de bienveillance et de fermeté simultanée. Il s'agit d'une discipline qui enseigne les compétences de vie en développant un référentiel interne solide.

La Discipline Positive est centrée sur l'importance d'établir le lien (de se connecter avec l'enfant) avant de corriger (à comprendre le sens « d'enseigner ») et sur la nécessité d'impliquer les enfants dans la recherche de solutions plutôt que de punir les erreurs. (Se référer au livre : « La Discipline Positive de Jane Nelsen – adaptation de Béatrice Sabaté).

Des panneaux avec les règles sont affichés dans la salle de l'AES, dans le vestiaire et dans la mezzanine. L'équipe a développé un « projet de pictogrammes » avec les enfants plus âgés : l'idée est d'amener la thématique sur l'importance des règles, de proposer des petits jeux de rôles et de faire des photos qui seront affichées dans la salle sous forme de « pictogrammes » pour les plus petits. En collaborant avec les enfants, ils se sentent concernés par le respect des règles et des autres (se référer au point 3.7 L'organisation de la vie en collectivité et la « *Charte de vie* » de l'AES « *La Fourmilière* »).

LES REGLES À L'INTERIEUR

- Je marche.
- Je reste attentif aux autres.

- Je porte des chaussons.
- Je fais attention aux escaliers.

LES REGLES A L'EXTERIEUR

- J'écoute et je respecte les consignes des éducateurs.
- Je joue dans la cour de l'école, au terrain de sport et à la place de jeux.
- Je reste toujours en vue des adultes.
- Je partage les jeux.

La structure a une pharmacie dans la salle de l'AES et une trousse de premiers secours dans le sac à dos pour l'extérieur. Le personnel n'est pas autorisée à soigner les enfants avec un produit désinfectant ou antiseptique tel que le «merfen », de mettre de la crème en cas de blessure ou d'administrer des produits homéopathiques aux enfants et ce en cohérence avec la pratique de l'école.

Elle ne met pas à disposition de crème solaire. Les parents qui le désirent peuvent mettre une crème solaire personnelle dans le sac d'école de l'enfant ou la donner le matin à l'éducateur. Celui-ci veillera à l'appliquer selon le besoin.

Des protocoles ont été établis en cas d'accident et d'incendie et le personnel suit une formation de 1^{er} secours tous les 5 ans.

En cas d'accident : un protocole accident a été établi afin d'assurer au mieux le bien-être et la sécurité des enfants. Il est classé dans le classeur des présences journalières des enfants (se référer au document interne « *Protocole en cas d'accident* »).

Une liste avec les numéros de téléphone des parents et une liste avec les numéros de téléphone importants (se référer au document interne « *Listes de téléphone* ») sont affichées dans la salle et sont aussi classées dans le classeur de présences journalières. Les éducateurs doivent avoir toujours le classeur les contenant avec eux lorsqu'ils sont à l'extérieur.

En cas d'incendie : un protocole incendie a été établi afin d'assurer au mieux le bien-être et la sécurité des enfants. Il est classé dans le classeur des présences journalières des enfants (se référer au document interne « *Protocole en cas de feu* »).

En cas d'urgence, des indications sur l'évacuation du bâtiment sont affichées dans la salle de l'AES et dans le couloir.

En cas d'urgence : un protocole d'urgence a été établi afin d'assurer au mieux le bien-être et la sécurité des enfants. Il est classé dans le classeur des présences journalières des enfants (se référer au document interne « *Protocole en cas d'urgence* »).

En cas d'absence d'un enfant : si un enfant est absent lors d'un module à l'AES et qu'il n'a pas été excusé, on suit le protocole suivant :

- L'éducateur essaie de joindre les parents ; s'ils ne sont pas atteignables, il essaie de joindre l'enseignant ou le chauffeur du bus de l'enfant pour s'assurer que l'enfant était aussi absent à l'école. Si ce n'est pas le cas, en dernier recours, la police de proximité peut être appelée à l'aide (se référer au document interne « *Liste de téléphones importants* »).

En cas de soupçon de maltraitance : se référer au chapitre *La maltraitance, les abus sexuels*.

3.15. Les relations avec le réseau des services extérieurs

Il va de soi que la structure est prête à collaborer étroitement avec des services extérieurs comme, par exemple, les services auxiliaires scolaires, les pédiatres, des thérapeutes privés, etc. et ceci en vue du bien-être de l'enfant.

4. Réflexions

4.1. La place des émotions a l'accueil

La verbalisation des émotions et ressentis fait partie de l'apprentissage de la gestion des émotions. Les enfants ont besoin d'acquérir du vocabulaire pour pouvoir nommer et exprimer ce qu'ils ressentent.

Si l'adulte apprend à l'enfant à identifier ce qu'il ressent, en mettant des mots, l'enfant va mieux se comprendre, se sentir compris et respecté. Il sera plus à l'aise avec son propre ressenti. Plus tard il pourra le faire lui-même car il a appris à les reconnaître et à les apprivoiser. Il sera aussi plus attentif à ce que l'autre ressent car il pourra mieux se mettre à sa place, il développe l'empathie.

Le travail de l'équipe éducative est d'accompagner l'enfant et de favoriser cet apprentissage, de l'aider à distinguer ce qu'il ressent et de l'exprimer par des mots. L'adulte valide ses ressentis et l'enfant apprend qu'il peut exprimer tous ses sentiments avec confiance.

Il y a 4 actions dans cet accompagnement :

1. Nommer l'émotion, la verbaliser : c'est le partage du ressenti de l'enfant, de la mise en mots des émotions.
2. Normalisation : expliquer à l'enfant que c'est normal de ressentir de la peur, d'être triste ou en colère.
3. La socialisation : il s'agit de l'accompagner dans la façon dont il exprime ses émotions. Il a besoin de connaître des manières acceptables et non-acceptables d'exprimer celles-ci. Par exemple : on a le droit d'être en colère, mais on n'a pas le droit de taper un autre enfant.
4. La validation : l'adulte partage avec l'enfant ses propres émotions et ressentis, il parle de ses propres souvenirs, il peut lui raconter une histoire ou lui proposer des livres avec la thématique abordée, selon l'âge de l'enfant. Ceci valide l'enfant dans ses émotions et ressentis, il prend conscience de la valeur de celles-ci au travers le partage.

L'étape suivante consiste à faire participer l'enfant à la recherche d'une solution. Il s'agit d'agir avec l'enfant, de l'accompagner et de le rendre autonome. Cet accompagnement est un travail quotidien, l'encadrant profite des situations qui apparaissent dans le quotidien à l'accueil et en fonction de l'âge de l'enfant et de son besoin sur le moment, il réagit en conséquence.

Quelques idées à proposer : Aller courir dehors ou à la salle de gym, taper dans un coussin, faire un dessin de son émotion (colère, tristesse, peur,...), écouter une histoire, lire un livre, jouer avec les petites cartes des émotions et sentiments que l'équipe éducative a fabriqué avec les enfants, etc.

Il est important de faire interagir le groupe d'enfants et parfois de demander à un enfant de réparer une action. Par exemple : lorsqu'il blesse un autre enfant, l'enfant peut réparer son acte en aidant l'encadrant à s'occuper de l'enfant qui a été blessé.

Acquérir de son plus jeune âge des compétences en lien avec les émotions est une chance pour sa vie relationnelle et personnelle.

4.2. Besoins spécifiques des plus « petits » (4 à 6 ans)

Les enfants de l'école enfantine (1H et 2H) sont scolarisés dans le village de Seiry. Ils finissent les cours après les autres enfants du cercle scolaire Lully-Châtillon, car ils prennent le dernier bus. Ce décalage de près de 30 minutes avec l'horaire des « grands » permet à l'équipe éducative d'être plus présente et de mieux les accompagner lorsqu'ils arrivent à l'accueil, que ça soit à midi ou à 15h30.

Au vestiaire les « petits » ont un porte-manteau à leur hauteur et chacun a sa photo afin de repérer sa place. Afin de les rendre autonomes, des pictogrammes avec les règles et certaines tâches, telles que se préparer au vestiaire ou les brossages des dents, sont affichées dans le vestiaire et dans la salle de l'accueil.

Lors des repas, les enfants sont accompagnés par un encadrant. Ils sont assis sur des rehausseurs, ils peuvent se servir seuls et choisir leur place comme les autres.

L'éducateur propose des activités adaptées à cette tranche d'âge lorsque les enfants de l'école infantine sont présents à l'AES aux modules 2 et 4 (l'alternance à l'école). Il s'agit de proposer et de répondre au besoin de bouger ou de se reposer à travers des activités diverses telles que les activités créatrices, des ateliers « cuisine », des jeux éducatifs adaptés à leur âge, des livres et histoires, et /ou des promenades et activités motrices.

Les jeux symboliques ont encore une grande place dans la vie des enfants de cet âge, plusieurs espaces de vie ont été aménagés, ils répondent au besoin de jouer, de se reposer, de bouger, d'explorer et de faire des expériences à travers d'activités créatives et ludiques. (Se référer aux points 3.4, 3.5 et 3.6 de ce document.)

4.3. L'accueil d'enfants en situation de handicap

En cas d'accueil d'un enfant en situation de handicap, il va de soi que nous ferons tout, dans la mesure du possible, pour lui faire une place au sein de notre structure en tenant compte des indications des parents et en prenant conseil auprès de l'enseignant spécialisé en charge de son intégration dans le cercle scolaire.

4.4. La maltraitance, les abus sexuels

En cas de soupçons de maltraitance ou d'abus sexuels (traces de coups, comportements inquiétants d'un enfant, propos qui alerteraient l'équipe éducative, etc.), les éducateurs restent attentifs et discrets et suivent le protocole du SEJ. Ils font des observations écrites de la situation et en discutent lors d'un colloque.

Selon le besoin, le responsable fait part des observations de l'équipe à la commission AES qui avertit le conseil communal du domicile de l'enfant. Le conseil communal, après en avoir discuté et pris conseil auprès du SEJ, entreprendra des démarches sur la suite à donner.

En cas de soupçon de maltraitance : à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, la Direction de la santé et des affaires (DSAS) et son Service de l'enfance et de la jeunesse, le SEJ, ont mis en ligne un protocole de dépistage et d'orientation de la maltraitance envers les enfants (0-18 ans). Ce protocole a été élaboré à l'intention tous les professionnels ou bénévoles qui travaillent avec des enfants.

Ce protocole présente les définitions actuelles de la maltraitance et les comportements indicateurs d'une éventuelle maltraitance envers un enfant, en donnant un bref aperçu des bases légales qui prévalent actuellement en matière d'avis pour la protection de l'enfant. Il expose également les signes auxquels l'intervenant doit être attentif aussi bien chez l'enfant que dans son ressenti face une situation problématique. Le protocole détaille la procédure à suivre et indique les liens vers les organismes à contacter pour évaluer la situation avec des spécialistes, en particulier la permanence Intake du Service de l'enfance et de la jeunesse (cf. *site internet du SEJ* : www.fr.ch/SEJ).

4.5. Le métissage démographique

Comme pour l'accueil des enfants en situation de handicap, la diversité culturelle, les valeurs religieuses et familiales sont dans la mesure du possible respectées.

Cette diversité doit être présentée comme une chance et une richesse, il s'agit de prendre en compte et de valoriser l'identité et les valeurs culturelles de l'enfant, tout en favorisant le respect de celles d'autrui.

4.6. L'ouverture au quartier, à l'environnement, au monde extérieur

Elle pourra se faire par des sorties, des visites, des activités particulières.

Elle se fait déjà par l'emplacement de l'AES à côté de l'école et au centre du village.

4.7. La violence et le racket

Si des enfants accueillis à l'AES font part de tels agissements à l'équipe éducative, si celle-ci en est témoin ou qu'elle a de forts soupçons, il est évident que la commission AES et les autorités scolaires seront averties.

La commission prendra contact avec les autorités communales qui feront le nécessaire en collaboration, si nécessaire, avec la police cantonale et le juge des mineurs.

4.8. Les troubles du comportement

Nous ne parlons pas ici de troubles passagers du comportement comme des disputes, des frustrations, des crises de colère ou des pleurs qui peuvent arriver à la plupart des enfants. Ce genre d'événements est tout à fait gérable dans le cadre de l'AES avec de la patience, de l'écoute mais aussi le respect des règles de vie.

Les éducateurs sont attentifs aux besoins des enfants. Lorsqu'un enfant a des comportements inadéquats ou qu'ils sentent des signes de mal-être ou de détresse, ils discutent dans un premier temps avec l'enfant. Ils font des observations écrites et proposent, lors des colloques d'équipe, des mesures à mettre en place pour chaque situation. Si après un certain délai il n'y a pas de changement ou pas d'amélioration dans le comportement de l'enfant, le responsable fait part à la commission de la problématique.

Le responsable et/ou la commission peut/peuvent à ce moment-là proposer de rencontrer les parents pour discuter de la situation en vue d'une bonne collaboration.

L'accueil d'élèves atteints de graves troubles du comportement pourrait éventuellement s'envisager mais après une consultation auprès du réseau en charge de cet enfant (enseignant titulaire, enseignant spécialisé, psychologues, parents), avec éventuellement une aide spécialisée (par exemple l'enseignant spécialisé qui le suit) et à la condition que l'enfant concerné ne mette pas en danger les autres élèves de l'AES ou ne perturbe pas trop son fonctionnement.

Le bien-être des autres enfants de l'AES doit être pris en compte et il est important de statuer comment collaborer avec les différents services (école, psychologues et éducateurs, ainsi que les parents) et de préciser quel est le rôle de chacun avant une telle prise en charge. Actuellement, avec une seule personne responsable à l'AES, cela paraît difficile ou devrait dans tous les cas être mûrement réfléchi.

La structure favorise dans ce sens la formation continue, celle-ci aide l'équipe à approfondir ses connaissances et amène des outils pour faire face à certaines difficultés ou problématiques.

4.9. Autres

Il est difficile d'être exhaustif dans la description d'un accueil extrascolaire et de son projet socio-éducatif. Il est amené à être revisité et questionné afin d'être remis à jour chaque fois que l'équipe en ressent le besoin.

La structure met un accent important sur la formation continue du personnel. Les auxiliaires seront invités à suivre la formation d'intervenant en AES et le personnel renouvellera tous les 5 ans les cours pour les premiers secours.

Le présent concept socio-éducatif a été validé le 4 Juillet 2019 par la Commission AES et peut être ultérieurement modifié ou complété par les communes de Lully et Châtillon.

Ce texte est écrit au masculin sans préjudice de genre.

Le soussigné certifie avoir pris connaissance de ce document et s'engage à le respecter.

Lully, le